



Société Parisienne Immobilière
et Commerciale

S.P.I.C. et ALBERT

(Depuis 1946)

www.spic-albert.com

Ventes - Conseils - Expertises

MINOTERIES : CONTINGENTS, DROITS DE MOUTURE

SPIC ET ALBERT

55, boulevard de Sébastopol

75001 Paris

☎ 01.42.33.62.67

📠 01.42.33.22.96

✉ vboulat@spic-albert.com

Paris, le 5 mai 2017

Madame, Monsieur,

Campagne de Meunerie 2016

En 2015, avec l'érosion des ventes de pain, la boulangerie artisanale avait subi une forte baisse. En 2016, il y eut une mauvaise récolte avec une rentabilité dégradée. Pourtant, durant la campagne meunerie 2016, pour les droits de mouture, nous avons noté en volume, une augmentation de 22 %, les achats augmentant de 17,5 % et les locations de 25,5 %.

A l'achat le prix s'est maintenu, comme pour la campagne précédente, au niveau de 4,50 € du quintal. Bien sûr, plusieurs vendeurs potentiels attendent toujours une reprise à la hausse pour mettre quelques volumes sur le marché. Pour les locations, le prix a quelque peu diminué et s'est situé à une moyenne de 0.22 € du quintal essentiellement à cause de quelques locataires ayant eu besoin de grandes quantités.

De nombreux minotiers nous avaient souvent exprimé leur inquiétude de ce que les prix des droits de mouture n'augmentent plus et leur crainte de voir, à plus ou moins long terme, cette spécificité française, que représentent contingent et droits de mouture, disparaître. Il nous a toutefois été confirmé que cette baisse de prix était vraiment due à l'érosion de la consommation ainsi qu'à une surcapacité du marché et qu'en aucun cas, la suppression du contingent était à l'ordre du jour.

Pour tenter de booster la consommation, certaines initiatives apparaissent. Les milieux ruraux étant très impactés par la fermeture de boulangeries, la livraison de pain par camion à des villages isolés n'étant pas viable, une start-up, www.mon-pain.fr, a eu l'idée de créer des dépôts de pain en ligne. En effet, avec ce système de réservation, les boulangers peuvent mieux prévoir leurs commandes et donc minimiser leurs pertes et les clients sont également assurés d'un bon approvisionnement.

.../..

S.A.S au capital de 54 250€ - R.C. Paris B 562 025 007 - Siret 562 025 007 00047 - TVA intracommunautaire FR 81 562 025 007

Carte professionnelle n° T 4336 – Adhérent à la Caisse de Garantie de la FNAIM sous le n° 10580

Compte spécial ouvert à la MONTE PASCHI BANQUE sous le n° 623 1631 002

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'IMMOBILIER (C.M.I) - MEMBRE DE LA CHAMBRE DES EXPERTS (CEIF – FNAIM)

Expert
FNAIM
Mandataire
CMI



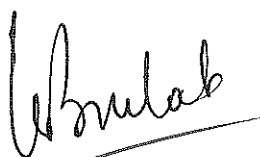
D'autre part, le secteur développe aussi de nouvelles farines afin de s'adapter au goût des consommateurs, à une plus grande diversité et à des besoins nutritionnels variés (riches en fibres, sans gluten, etc.). Ces évolutions pourraient définitivement aider à augmenter à nouveau les ventes de pain.

Nous souhaitons également rappeler ici que, concernant les locations, il n'est pas autorisé de louer plus de 15 % de son plafond d'écrasement (contingent + droits de moutures). Tous les ans, il nous arrive de faire toutes les formalités pour les contrats de location et il n'est pas rare que, lors de la demande de validation par FranceAgriMer, le contrat soit rejeté car les 15 % du plafond d'écrasement sont dépassés. Aussi, pour éviter ce genre de désagrément, nous vous demanderons, lors de chaque engagement de location, de bien vouloir remplir un petit formulaire donnant ces précisions.

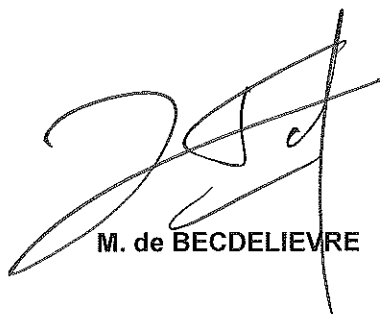
Si vous souhaitez vendre ou acquérir votre moulin, n'hésitez pas à faire appel à nous. Nous pouvons effectuer les expertises nécessaires et rechercher pour vous un repreneur.

Nous restons à votre entière disposition pour tous services et conseils et n'hésitez surtout pas à nous consulter.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre très sincère considération.



Véronique BOULAT



M. de BECDELIEVRE